

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

**Objet : ARRÊTÉ PERMANENT portant déport de Souade KACI- Prévention des conflits d'intérêt**

**AT\_133\_2023.**

Le Maire de la Ville de CORBAS [Rhône]

**Vu**, la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique;

**Vu**, le code général des collectivités territoriales ;

**Vu**, le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 ;

**CONSIDERANT** que Madame Souade KACI pourrait potentiellement se trouver dans une situation de conflit d'intérêt avec les activités liées aux associations école élémentaire et maternelle Jacques Prévert, école élémentaire et maternelle Jean Jaurès, école élémentaire et maternelle Marie Curie, PAE prévert, PAE jean jaures, PAE marie curie, et si on chantait, indep jacques prevert, tennisclub de Corbas, UNSS et le comité de jumelage.

### ARRÊTE :

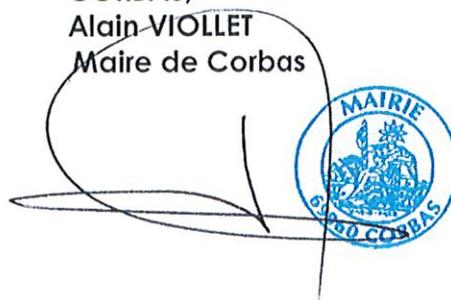
**ARTICLE 1 :** Madame Souade KACI s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, à l'édiction, au suivi et à l'exécution des décisions prises au nom de la commune et relatives aux activités liées aux associations aux associations école élémentaire et maternelle Jacques Prévert, école élémentaire et maternelle Jean Jaurès, école élémentaire et maternelle Marie Curie, PAE prévert, PAE jean jaures, PAE marie curie, et si on chantait, indep jacques prevert, tennisclub de Corbas, UNSS et le comité de jumelage. Elle ne peut donner aucune instruction, ni prendre part à aucune réunion, ni émettre un avis relatif à ces trois domaines.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

CORBAS, 01/06/2023

Alain VIOLLET  
Maire de Corbas

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and '6960 CORBAS' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.